

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

Action clé n° 1

Mobilité à des fins d'apprentissage pour l'Enseignement supérieur (ESUP)

Soutenue par des fonds de politique intérieure

Appel à propositions 2022

1. Frais de voyage

Concerne :

- Les étudiants en mobilité depuis des établissements d'enseignement supérieur des régions ultrapériphériques des Etats membres de l'UE, de Chypre, d'Islande, de Malte et des pays et territoires d'outre-mer associés aux Etats membres de l'UE et qui se rendent dans les Etats membres de l'UE ou les pays tiers associés au programme ou les pays non associés des régions 13 ou 14 ;
- Les étudiants ayant moins d'opportunités partant en mobilité courte.
- Les étudiants en mobilité sortante vers des pays tiers non associés au programme (sauf les pays des régions 13 ou 14).

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota Bene : Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une aide au voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront un complément financier de 50 € dans le cadre de la contribution aux frais de séjour.

Mobilité du personnel

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant

Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota bene : la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

2. Contribution aux frais de séjour

MOBILITE DE PERSONNEL

Mobilité de personnel vers les Etats membres de l'UE, les pays tiers associés au Programme ou les pays tiers non associés au programme des régions 13 ou 14

	Pays de destination	Montant par jour en €
Groupe 1 Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays tiers non associés au Programme de la région 14	119 €
Groupe 2 Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays tiers non associés au Programme de la région 13	106 €
Groupe 3 Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.	92 €

Mobilité du personnel des Etats membres de l'UE ou des pays tiers associés au Programme vers les pays tiers non associés au Programme (Régions 1 à 12)

Taux appliqué : 180 € par jour.

Le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14^{ème} jour d'activité : le montant spécifié ci-dessus par jour par participant
- Entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour d'activité : 70 % du montant spécifié ci-dessus par jour par participant.

Le personnel participant à des mobilités pourront recevoir un financement représentant jusque 2 jours de voyage, financé dans le cadre du soutien individuel.

Dans les situations d'utilisation de moyens de transport éco-responsables, le personnel participant à des mobilités pourront recevoir un financement représentant jusque 4 jours de voyage, financé dans le cadre du soutien individuel.

MOBILITE DES ETUDIANTS

- **Mobilité longue des étudiants à des fins d'études (à l'exception des étudiants issus de pays et régions ultrapériphériques des Etats membres de l'UE, et des pays et territoires d'outre-mer)**

	Pays de destination	Montant par mois en €
<p>Groupe 1</p> <p>Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie élevé</p>	<p>Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède</p> <p>Pays tiers non associés au Programme de la région 14</p>	310 – 600 €
<p>Groupe 2</p> <p>Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie moyen</p>	<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal</p> <p>Pays tiers non associés au Programme de la région 13</p>	260 – 540 €
<p>Groupe 3</p> <p>Etats membres de l'UE et pays tiers associés au</p>	<p>Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie</p>	200 - 490 €

programme avec un coût de vie bas		
-----------------------------------	--	--

Ces montants, fixés par les établissements d'enseignement supérieur d'envoi, **doivent être compris dans les « fourchettes » autorisées** et être fixés pour la totalité de la durée du projet de mobilité.

- **Mobilité longue des étudiants (études et stage) issus des régions ultrapériphériques ou des territoires d'outre-mer des Etats membres de l'UE et des pays tiers associés au Programme**

Mobilité depuis	Vers	Montant
Régions ultrapériphériques et territoires des outre-mer	Etats membres de l'UE, pays tiers associés au Programme et pays tiers non associés au Programme des régions 13 et 14	700 € par mois

- **Mobilité longue des étudiants (études ou stage) vers des pays tiers non associés des régions 1 à 12**

Mobilité depuis	Vers	Montant
Etats membres de l'UE ou pays tiers associés au Programme (dont régions ultrapériphériques et territoires d'outre-mer)	Pays tiers non associés au Programme des régions 1 à 12	700 € par mois
Etats membres de l'UE ou pays tiers associés au Programme (dont régions ultrapériphériques et territoires d'outre-mer)	Pays tiers non associés des régions 13 et 14	Les mêmes taux que pour la mobilité des étudiants entre les Etats membres de l'UE et les pays tiers associés au programme s'appliquent

Le complément financier pour les étudiants ayant moins d'opportunités s'applique dans ce cas.

Le complément financier pour les stages s'applique seulement dans le cadre des mobilités de stage dans des pays tiers non associés des régions 13 et 14.

- Le complément financier pour les mobilités longues de stage dans des Etats membres de l'UE, des pays tiers associés au programme ou un pays des région 13 ou 14 s'élève à 150€ / mois. Les

participants ayant moins d'opportunité participant à une mobilité de stage sont éligibles au complément financier inclusion et au complément financier relatif aux stages.

- Le complément financier inclusion pour les étudiants ayant moins d'opportunités participant à une mobilité longue s'élève à 250€ / mois.
- Les étudiants participant à une mobilité courte reçoivent quel que soit le pays de destination **70 € / jour jusqu'au 14^{ème} jour de mobilité et 50 € / jour du 15^{ème} au 30^{ème} jour de mobilité.**
- Les étudiants **ayant moins d'opportunités participant à une mobilité physique courte** reçoivent un complément financier aux frais de séjour de **100 €** pour une période d'activité de mobilité physique de 5 à 14 jours et de **150 €** pour une période de 15 à 30 jours. Le montant complémentaire pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.
- Les étudiants en mobilité courte peuvent recevoir jusque 2 jours de financement supplémentaire au titre du voyage, dans le cadre de la contribution aux frais de séjour.
- En cas d'utilisation de moyens de transport éco-responsables, les étudiant en mobilité courte ou longue peuvent recevoir jusqu'à 4 jours de financement supplémentaire au titre du voyage, dans le cadre de la contribution aux frais de séjour.

3. Contribution à l'organisation du projet

Contribution à l'organisation des mobilités

Nombre de participants	Montant par participant
De 1 à 100 participants	400 € par participant
Au-delà de 100 participants	230 € par participant additionnel

Contribution à l'organisation des Programmes intensifs hybrides : 400 € par participant, avec un minimum de 15 participants et un maximum de 20 participants financés.

4. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 100 € pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité par participant ayant moins d'opportunités et recevant une aide supplémentaire basée sur les frais réels, au titre de l'inclusion et de la prise en compte des besoins spécifiques.